



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CALVADOS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°14-2019-120

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2019

# Sommaire

## Préfecture du Calvados

14-2019-11-15-002 - 2019-11-15 Arrêté préfectoral confiant la suppléance du poste de préfet du Calvados à Monsieur Patrick VENANT, sous-préfet de Lisieux (suppléance du lundi 18 novembre 2019) (2 pages)

Page 3

14-2019-11-15-001 - 2019-11-15 Arrêté préfectoral portant désignation d'un sous-préfet chargé de l'intérim de la sous-préfecture de l'arrondissement de Vire et donnant délégation de signature (4 pages)

Page 6

Préfecture du Calvados

14-2019-11-15-002

2019-11-15 Arrêté préfectoral confiant la suppléance du  
poste de préfet du Calvados à Monsieur Patrick VENANT,  
sous-préfet de  
Lisieux (suppléance du lundi 18 novembre 2019)



PRÉFET DU CALVADOS

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL CONFIAIT LA SUPPLEANCE  
DU POSTE DE PREFET DU CALVADOS A  
Monsieur Patrick VENANT, sous-préfet de Lisieux  
(suppléance du lundi 18 novembre 2019)**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**Le préfet du Calvados  
chevalier de la Légion d'honneur  
chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et plus particulièrement l'article n°45 ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Laurent FISCUS, préfet du Calvados, à compter du 1er janvier 2016 ;

VU le décret du Président de la République du 07 avril 2016 portant nomination de Monsieur Stéphane GUYON, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Calvados ;

VU le décret du Président de la République du 22 août 2017, portant nomination de Monsieur Patrick VENANT, en tant que sous-préfet de l'arrondissement de Lisieux ;

**CONSIDERANT** l'absence hors du département de Monsieur Laurent FISCUS, préfet du Calvados, du dimanche 17 novembre 2019 à partir de 17h jusqu'au lundi 18 novembre 2019 à minuit ;

**CONSIDERANT** l'absence hors du département de Monsieur Stéphane GUYON, secrétaire général de la préfecture du Calvados, le dimanche 17 novembre 2019 et le lundi 18 novembre 2019 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Patrick VENANT, sous-préfet de l'arrondissement de Lisieux, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet du Calvados du dimanche 17 novembre 2019 à partir de 17h jusqu'au lundi 18 novembre 2019 à minuit ;

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Monsieur Patrick VENANT, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité, à l'exception :

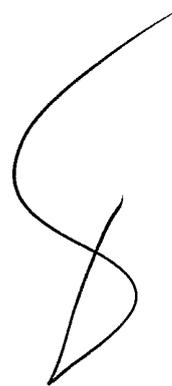
- 1) des réquisitions de la force armée ;
- 2) des arrêtés de conflit.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet de l'arrondissement de Lisieux désigné pour la suppléance, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à CAEN, le **15 NOV. 2019**

Le Préfet,

Laurent FISCUS



# Préfecture du Calvados

14-2019-11-15-001

2019-11-15 Arrêté préfectoral portant désignation d'un sous-préfet chargé de l'intérim de la sous-préfecture de l'arrondissement de Vire et donnant délégation de signature



PRÉFET DU CALVADOS

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**  
**portant désignation d'un sous-préfet**  
**chargé de l'intérim de la sous-préfecture de l'arrondissement de VIRE**  
**et donnant délégation de signature**

**Le préfet du Calvados**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son titre II ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Laurent FISCUS, préfet du Calvados, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

VU le décret du Président de la République du 9 août 2019 portant nomination de Madame Amandine DURAND, conseillère du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, sous-préfète de Bayeux ;

VU le décret du Président de la République du 8 novembre 2019, nommant Monsieur Richard MIR, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, en outre sous-préfet de Château-Gontier ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 mars 2005 portant actualisation de la commission de sécurité de l'arrondissement de Vire ;

VU la note de service du 11 juillet 2016 portant nomination de Madame Céline LAISNEY, attachée principale d'administration de l'Etat, affectée à la sous-préfecture de Vire en qualité de secrétaire générale ;

**CONSIDERANT** que le poste de sous-préfet de Vire est vacant à compter du 18 novembre 2019, qu'il convient, par conséquent, de désigner un sous-préfet pour assurer l'intérim jusqu'à l'installation du successeur,

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture du Calvados

## ARRÊTE

**Article 1 :** A compter du 18 novembre 2019, et jusqu'à l'installation du nouveau sous-préfet Madame Amandine DURAND, sous-préfète de Bayeux est chargée d'assurer l'intérim du poste de sous-préfet de l'arrondissement de Vire.

**Article 2 :** Madame Amandine DURAND, sous-préfète de Vire par intérim, reçoit délégation de signature à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents concernant le ressort territorial de son arrondissement, à l'exception :

- 1) des actes pour lesquels une délégation a été confiée à un chef d'un service déconcentré d'une administration civile de l'État dans le département du Calvados ;
- 2) des réquisitions de la force armée ;
- 3) des arrêtés de conflit.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée à Madame Amandine DURAND, sous-préfète de Vire par intérim, pour accepter ou refuser les démissions des maires-adjoints et des maires-délégués des communes nouvelles dans l'arrondissement de VIRE.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Amandine DURAND, sous-préfète de Vire par intérim, délégation de signature est donnée à Madame Céline LAISNEY, attachée principale, secrétaire générale de la sous-préfecture de Vire, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents concernant le ressort territorial de l'arrondissement de Vire, dans le respect de l'article 2 du présent arrêté, à l'exception des actes faisant participer l'État à des procédures juridictionnelles.

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de Madame Amandine DURAND et de Madame Céline LAISNEY, délégation est donnée à Madame Stéphanie STASIACZYK, secrétaire administrative de classe normale à l'effet de signer toutes correspondances d'ordre administratif qui ne sont pas susceptibles de porter directement griefs ainsi que les actes et décisions ci-après énumérés :

**1. Police Générale :**

- autorisations exceptionnelles de fermeture tardive des débits de boissons,
- récépissés de déclaration de rallye,
- récépissés de déclaration de manifestations sur la voie publique sans caractère compétitif,
- autorisations de transports de corps à l'étranger,
- permis d'inhumer au-delà du délai légal.

**2. Administration locale :**

- récépissés de déclaration de candidature aux élections politiques.

**3. Administration générale :**

- visa des listes électorales et récépissés de déclaration de candidature aux élections professionnelles.

**Article 5 :** Délégation est donnée en tant que de besoin, à Madame Céline LAISNEY, secrétaire générale de la sous-préfecture de Vire pour présider les séances et signer les procès-verbaux de l'ensemble des commissions de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dont le domaine de compétence est limité à l'arrondissement de Vire.

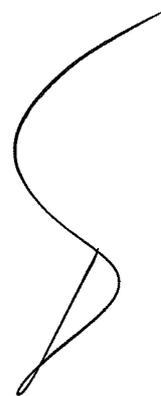
Madame Céline LAISNEY peut, en outre, en l'absence de la sous-préfète de Vire par intérim, et en tant que de besoin, présider l'ensemble des commissions de sécurité dont le domaine de compétence est limité à l'arrondissement de Vire.

**Article 6 :** Le secrétaire général de la préfecture du Calvados et la sous-préfète de l'arrondissement de Vire par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et entrera en vigueur le 18 novembre 2019.

Fait à CAEN, le 15 NOV. 2019

Le Préfet,

Laurent FISCUS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping curve that descends and then loops back up to the right, ending in a sharp point.

